

07 juillet 2010

CIRCULAIRE CTOI 2010/51

SUJET: ENTREE EN VIGUEUR DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION ADOPTEES AU COURS DE LA 14^{EME} SESSION DE LA CTOI

Madame / Monsieur

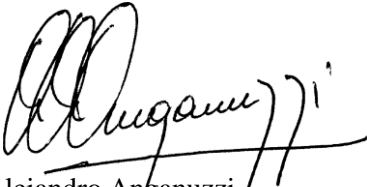
En référence aux mesures de conservation et de gestion adoptées au cours de la 14^{ème} Session de la Commission et annoncées le 25 mars 2010.

En conformité avec l'article IX.4, les résolutions suivantes, adoptées au cours de la 14^{ème} Session de la Commission sont maintenant entrées en vigueur:

- Résolution 10/01 Pour la conservation et la gestion des stocks de thons tropicaux dans la zone de compétence de la CTOI
- Résolution 10/02 Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI
- Résolution 10/03 Concernant l'enregistrement des captures par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI
- Résolution 10/04 Programme régional d'observateurs
- Résolution 10/05 Sur la mise en place d'un fonds de participation aux réunions scientifiques pour les États membres en développement
- Résolution 10/06 Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières
- Résolution 10/07 Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les thons et l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI
- Résolution 10/08 Sur un registre des navires en activité pêchant les thons et l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI
- Résolution 10/09 Concernant les fonctions du Comité d'application
- Résolution 10/10 Concernant des mesures relatives aux marchés
- Résolution 10/11 Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- Résolution 10/12 Sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidæ) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI
- Recommandation 10/13 Sur la mise en place d'une interdiction des rejets des listaos, des albacores, des patudos et des espèces non cibles capturés par les senneurs

Le *Recueil des résolutions et des recommandations de la Commission des Thons de l'Océan Indien* est disponible au lien suivant: http://www.iotc.org/files/proceedings/misc/ComReportsTexts/resolutions_F.pdf

Je vous prie d'agréer, l'assurance de ma haute considération.



Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : Aucune

Distribution

Membres CTOI: Comores, France, Guinée, l'Union Européenne, Madagascar,

Partie coopérante non contractante: Sénégal

Ce message a été transmis par courriel
